



Master Études européennes

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Études européennes. 2012, Université de Lorraine. hceres-02028771

HAL Id: hceres-02028771

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028771>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Etudes européennes

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Etablissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Etudes européennes

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004866

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy

- Délocalisation(s) :

Institut européen d'administration publique (IEAP), Luxembourg : formation assurée en formation continue pour un public d'environ 25 étudiants, principalement fonctionnaires de l'Union européenne.

Délocalisation du master *Etudes européennes* : master 1 (parcours *Droit*) et master 2 spécialité *Droit de la construction européenne*.

Délocalisation du master 2 spécialité *Droit de la construction européenne* à l'Université Saint Climent Ohrids, Sofia, Bulgarie.

Délocalisation du master 2 spécialité *Gestion financière et espace européen* à l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, Slovaquie.

Délocalisation du master 1 parcours *Droit* à l'Université Spiru Haret, Roumanie.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Etudes européennes* s'adresse à des étudiants de formations différentes (langues étrangères, droit, économie, histoire, etc.) et propose une formation pluridisciplinaire, destinée à l'acquisition d'une maîtrise de l'environnement européen dans ses principales dimensions : juridique, culturelle, historique, politique, économique. L'anglais tient également une place importante dans la formation. Quelle que soit leur formation d'origine, les étudiants doivent pouvoir s'insérer professionnellement dans un emploi nécessitant une bonne connaissance de l'environnement européen.

Le aster *Etudes européennes* n'est ni une mention de droit ni une mention d'économie ou gestion. Il s'agit d'une mention originale qui offre une pré-spécialisation dès le master 1, puisque trois parcours sont proposés aux



étudiants au second semestre (droit, économie et gestion). Le master 2 offre deux spécialités professionnelles (*Compétences et développement des collectivités territoriales au sein de l'Union européenne ; Communication stratégique et relations publiques en Europe*) et deux spécialités mixtes professionnelle/recherche (*Droit de la construction européenne ; Gestion financière et espace européen*). La mention cumule ainsi des aspects recherche et des aspects plus professionnalisants.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Etudes européennes* constitue une offre de formation originale sur le plan national.

Le premier semestre du M1 offre une formation pluridisciplinaire (économie et finances, questions juridiques, géopolitique, anglais) tandis que le second semestre propose une pré-spécialisation à travers trois parcours. Il s'agit donc d'une pluridisciplinarité raisonnée, puisque le master 1 offre des compétences plus précises en droit, ou en économie, ou en gestion. Le M2 propose quatre spécialités. La structure de la formation est lisible.

La mention est adossée à plusieurs laboratoires, suivant la spécialité : Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat (IRENEE) pour le droit ; le Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (CEREFIGE) pour la gestion financière ; Centre de recherche sur les médiations (CREM) pour la communication. Les thématiques de recherche de ces centres paraissent cohérentes avec l'offre de formation.

La collaboration avec les milieux socio-professionnels est très bonne en M2, puisqu'environ la moitié des intervenants sont des professionnels. Les stages ne sont obligatoires qu'en M2. En M1, il est simplement prévu un stage d'été facultatif. L'absence de stage obligatoire en M1 s'explique par l'objet même de la formation : l'accueil d'étudiants de formations variées nécessitent un nombre d'heures d'enseignement important dans les matières fondamentales afin d'acquérir un certain niveau pour la suite de la formation.

Le fait que des étudiants issus de diverses formations puissent intégrer le M1 constitue une ouverture appréciable, cohérente avec la formation pluridisciplinaire de la première année d'études. Il est également judicieux que des étudiants puissent - à la suite d'une sélection - intégrer le M2 sans avoir suivi la première année de formation. Le dossier ne permet pas précisément de mesurer dans quelle proportion les étudiants des différents M2 viennent principalement du master 1 mention *Etudes européennes* ou d'autres M1 : les chiffres fournis ne sont pas détaillés en fonction des spécialités.

La pluridisciplinarité offre l'avantage de l'ouverture d'esprit. Toutefois, on peut s'interroger sur les compétences réellement acquises en droit, en économie ou en gestion : un étudiant qui a suivi 160 heures de cours en droit pour la première fois en M1 devient-il un juriste ? Certes, ce volume horaire est assez important, mais il remplacera difficilement de solides bases acquises en trois ans de licence.

La mention *Etudes européennes* est en relation avec une quinzaine d'universités européennes dans le cadre du programme ERASMUS. Des enseignements (master 1, second semestre et deux spécialités de master 2) sont délocalisés et peuvent être suivis dans d'autres pays. Plus de la moitié des étudiants sont étrangers. L'internationalisation de la mention est excellente.

L'équipe pédagogique est très large. Concernant le pilotage de la mention, un Conseil de perfectionnement se réunit plusieurs fois par an, en présence de délégués étudiants.

L'autoévaluation de la mention a été très sérieusement réalisée.

Les taux de réussite sont très bons en M1 et excellents en M2. Le taux d'embauche est *a priori* plutôt bon (environ 76 %), même s'il y a seulement 53 % de cadres, ce qui paraît peu pour un master. C'est sans doute le revers de la pluridisciplinarité.

- Points forts :

- Forte dimension internationale.
- Originalité de la formation.
- Pluridisciplinarité raisonnée de la formation.



- Point faible :
 - L'intérêt de la formation pour les étudiants concurrencés par de véritables spécialistes (juristes, gestionnaires) : voir le nombre réduit d'emplois au niveau cadre.

Recommandations pour l'établissement

Au vu des nombreuses délocalisations, on peut se demander de quelle façon est assurée le pilotage global de la mention. La mise en place d'un organe commun de pilotage permettrait sans doute à la mention de gagner en cohérence, malgré ces nombreuses délocalisations.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	78	84	68	43	88
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	134	160	125	133	104
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)	95.8 %	94.8 %	98.4 %	90 %	87.5 %
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	2.6 %	2.4 %	2.9 %	0 %	2.3 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	76.1 %	51.9 %	36.8 %	55.6 %	ND
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	9 %	8.3 %	5.9 %	7 %	6 %
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)	99.1 %	98.5 %	100 %	99.2 %	98 %
Taux de poursuite en doctorat	0.9 %	0 %	0.9 %	ND	ND
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	87.5 %	86.8 %	92.3 %	100 %	ND
	49 %	60 %	60 %	ND	ND
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	40 %	40 %	40 %	45 %	45 %

	M1	M2
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	480 heures	Droit de la Construction : 234h Gestion financière : 269h Droit et compétences des collectivités : 235h Communication : 286h
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	33 %	Environ 80 % en moyenne
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	32	25 pour les 4 spécialités
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	347	Droit de la Construction : 147 Gestion financière : 54h Droit et compétences des collectivités : 106h Communication : 108h
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	133	Droit de la Construction : 87h Gestion financière : 215h Droit et compétences des collectivités : 129h Communication : 178h



Appréciation par spécialité

Droit de la construction européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

IEAP Maastricht et Université de Sofia

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

IEAP (antenne de l'Institut européen d'administration publique de Maastricht) : Luxembourg

Université de Sofia : Bulgarie

- Présentation de la spécialité :

La spécialité accueille essentiellement des étudiants étrangers et concerne assez peu les étudiants français. Elle a pour but la connaissance du droit de l'Union européenne, tant au plan institutionnel qu'au plan matériel.

La spécialité offre un double parcours recherche et professionnel. Les débouchés envisagés sont variés, mais la spécialité prépare spécifiquement aux concours des institutions européennes.

Les délocalisations de la spécialité *Droit de la construction européenne* ne semblent pas poursuivre le même objectif, puisqu'elles reçoivent essentiellement des étudiants en formation continue : la délocalisation de Sofia est composée pour deux tiers de magistrats bulgares, de fonctionnaires des ministères bulgares et d'avocats ; la délocalisation de Luxembourg s'adresse presque exclusivement à des fonctionnaires européens.

- Appréciation :

Outre les enseignements juridiques, une large place est faite à l'anglais juridique. La différence entre le parcours recherche et le parcours professionnel est nette et ne résulte pas simplement d'un choix entre un mémoire ou un stage : le parcours recherche propose des enseignements relatifs à la méthodologie de la recherche.

En cohérence avec l'objet et les objectifs de la spécialité, le nombre d'intervenants professionnels est élevé et l'aspect international fortement développé.

Les objectifs de la formation demeurent assez flous : elle concerne assez peu d'étudiants français et semble surtout s'adresser aux étudiants étrangers. Il serait souhaitable de clarifier l'orientation du diplôme vers un public étudiant français ou étranger.

Les effectifs sont très inconstants (13, puis 60, puis une cinquantaine, puis 34). En outre, les taux de réussite sont plutôt moyens pour un M2.

Les renseignements fournis concernant l'avenir des diplômés ne sont pas assez précis.

- Point fort :

- La forte internationalisation du diplôme.

- Points faibles :

- Le manque de renseignements concernant l'avenir des diplômés.
- Les taux de réussite trop moyens.
- Un positionnement incertain quant au public visé.



Recommandations pour l'établissement

Le diplôme gagnerait à clarifier son orientation vers un public étudiant français ou étranger. La cohérence de l'ensemble est en effet actuellement assez difficile à saisir, alors qu'une formation tournée vers le droit de l'Union européenne est pertinente.

Par ailleurs, compte tenu des taux de réussite moyens et du nombre élevé d'étudiants étrangers, peut-être faudrait-il adapter la formation au public étranger ; par exemple, en assurant certains enseignements en anglais.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Compétences et développement des collectivités territoriales au sein de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Centre européen universitaire, Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) :

Une co-habilitation internationale du diplôme avec l'Université de Banska Bystrica (Slovaquie) depuis 2010.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est uniquement à finalité professionnelle. Elle s'intéresse au rôle joué par les collectivités territoriales dans la construction et le développement de l'Union européenne. Des cours pratiques et théoriques doivent permettre au diplômé de cerner les relations constantes entre les collectivités territoriales et l'Union européenne.

Le but de la spécialité est essentiellement d'orienter professionnellement les étudiants vers la fonction publique territoriale ou les services déconcentrés de l'Etat. Les étudiants peuvent également prétendre intégrer des professions qui exercent des missions liées aux collectivités territoriales et à l'Union européenne, au sein de cabinets d'avocats, chambres de commerce et d'industrie, d'entreprises de dimension européenne, etc.

- Appréciation :

La spécialité présente des liens avec différentes structures territoriales de la région Lorraine (ville de Nancy, communauté urbaine du Grand Nancy, département de Meurthe et Moselle, département de Moselle, département des Vosges, département de Meuse, région Lorraine), qui se traduisent notamment par un nombre important d'intervenants professionnels.

La dimension pratique des enseignements est très développée, ce qui est cohérent avec la finalité de la spécialité.

Le stage est obligatoire, mais la politique de stage n'apparaît pas dans le dossier.

La spécialité bénéficie d'une co-habilitation avec une université slovaque. Des étudiants étrangers francophones y suivent chaque année la spécialité.

Le nombre d'inscrits est faible et fluctuant (entre 9 et 19 selon les années). Le taux de réussite est bon voire très bon selon les années.

Le taux d'embauche est bon. De façon logique, les diplômés sont essentiellement embauchés dans la fonction publique. En revanche, ils sont davantage contractuels que titulaires.

- Points forts :

- Formation pertinente qui semble répondre à un besoin professionnel.
- Les liens avec différentes structures territoriales de la région Lorraine.

- Points faibles :

- Effectifs très faibles.
- Politique de stage non décrite.



Recommandations pour l'établissement

Sauf volonté contraire qui trouverait des justifications qui n'apparaissent pas dans le dossier, une politique d'augmentation des effectifs serait sans doute souhaitable. La politique de stage devrait être précisée dans le dossier.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Gestion financière et espace européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Centre européen universitaire, Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Délocalisation du master 2 en Slovaquie depuis septembre 2010, Université Matej Bel de Banska Bystrica

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est à double finalité recherche et professionnelle. Elle a pour but l'acquisition de connaissances concernant l'environnement européen, les finances d'entreprise et les finances de marché (produits et instruments de financement). Le diplômé doit savoir mener une analyse financière. Il doit aussi pouvoir travailler en anglais.

Les questions spécifiques aux groupes de sociétés dans l'espace européen occupent une place importante.

- Appréciation :

Les enseignements sont pluridisciplinaires (droit, gestion, économie, langue). De nombreux intervenants professionnels, spécialement issus du monde de la finance, participent aux enseignements de la spécialité.

Les stages durent généralement assez longtemps (quatre à six mois) et la moitié sont effectués à l'étranger.

Le parcours recherche est partiellement commun avec le M2 *Finances* de Nancy. Cette mutualisation doit être saluée, car elle permet aux étudiants qui choisissent ce parcours de bénéficier d'une véritable initiation à la recherche, grâce à des travaux et des évaluations spécifiques, et à la rédaction d'un mémoire de recherche. Il est également judicieux que l'étudiant faisant le choix du parcours recherche puisse effectuer un stage en entreprise, à condition que la mission de stage puisse donner lieu à la rédaction d'un mémoire recherche. Cette possibilité correspond en effet à une réalité, selon laquelle la recherche n'est pas déconnectée du monde de l'entreprise.

En revanche, il n'apparaît pas dans le dossier de mutualisations entre les cours de finances de cette spécialité et ceux qui sont dispensés dans le cadre du master *Finances internationale*. Cette absence de mutualisation est à regretter.

La spécialité bénéficie d'une co-habilitation avec une université slovaque.

Les effectifs sont bons. Les taux de réussite sont très bons.

Jusqu'en 2009, le taux de réponse des diplômés concernant leur avenir est faible. Pour l'année 2009/2010, le taux d'embauche des diplômés est bon ; essentiellement dans le secteur privé. La majorité des embauches est en CDI et le salaire moyen est assez élevé.

- Points forts :

- Les débouchés pour l'année 2009/2010.
- La forte professionnalisation du master.
- La mutualisation en matière de recherche.

- Points faibles :

- L'absence de mutualisation avec le master *Finance internationale* concernant les enseignements de finances.
- Les chiffres des débouchés ne représentent qu'une période restreinte.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réfléchir à une mutualisation des enseignements de finances avec le master *Finance internationale*. Par ailleurs, il faudrait veiller à maintenir un taux de réponses élevé des diplômés concernant leur avenir, les débouchés de la formation constituant un point fort.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Communication stratégique et relations publiques en Europe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Centre européen universitaire, Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a une finalité exclusivement professionnelle. Elle a pour but l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'Europe et de son environnement, ainsi qu'en matière de communication et de relations publiques. Les étudiants doivent ainsi être spécifiquement formés aux activités professionnelles de communication dans les entreprises, les organismes publics, les institutions internationales et les services à vocation européenne.

- Appréciation :

L'équipe enseignante est essentiellement composée de professionnels et compte peu d'universitaires (1 PU (professeur des universités) et 2 MCF (maître de conférence), pour une douzaine de professionnels).

Les crédits européens ne sont pas forcément en corrélation avec le volume horaire des cours.

En pratique, les stages durent généralement assez longtemps (entre quatre et six mois).

Plusieurs langues, au choix, sont offertes aux étudiants.

Dans l'ensemble, le nombre d'inscrits est très satisfaisant. On note toutefois que les effectifs ne sont pas vraiment constants et qu'ils suivent une dynamique de baisse depuis 2007 ; la spécialité accueille des étudiants étrangers. Le taux de réussite est excellent.

Concernant l'avenir des diplômés, le taux de réponse pourrait être nettement amélioré. En outre, le dossier se contente de faire la liste des emplois occupés par les étudiants ayant répondu, sans proposer de statistiques ni de réelles analyses des réponses.

- Points forts :

- Des enseignements professionnalisants.
- L'accueil des étudiants étrangers.

- Points faibles :

- Manque de précisions concernant le devenir des diplômés.
- Corrélation peu logique entre les crédits européens attribués et le volume horaire des disciplines enseignées.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer le suivi des diplômés. Par ailleurs, une meilleure corrélation entre les crédits européens attribués à une matière et son volume horaire paraît souhaitable.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Observations de l'établissement

EVALUATION DES MASTERS DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Etudes Européennes

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004866

L'évaluation de la mention « Etudes Européennes » (notée A) signale un point faible et fait une recommandation.

Le point faible serait « l'intérêt de la formation pour les étudiants concurrencés par de véritables spécialistes (juristes, gestionnaires) ». Cette critique figure aussi dans la synthèse de l'évaluation, le rapporteur se demandant : « un étudiant qui a suivi 160 heures de cours en droit pour la première fois en M1 devient-il un juriste ? »

Certes le Master « Etudes Européennes » est un master qui accueille en M1 des étudiants (tous titulaires d'une licence) provenant d'horizons diversifiés (juristes, économistes, gestionnaires, littéraires...) et qui leur offre une formation pluridisciplinaire au 1^{er} semestre du M1, spécialisée dès le semestre 2 (parcours droit, parcours gestion, parcours communication). Mais ces étudiants sont recrutés dans le Master en M1 en fonction de leur souhait de parcours au semestre 2 et de spécialité de Master2 aux semestres 3 et 4. Ainsi ceux qui souhaitent suivre le parcours droit pour s'inscrire l'année suivante dans une spécialité juridique sont presque toujours titulaires d'une licence en droit (parfois, plus exceptionnellement, d'une licence AES). De même ceux qui souhaitent postuler à la spécialité de M2 « Gestion financière et espace européen » sont presque toujours titulaires d'une licence d'économie ou/et de gestion (à la rigueur là aussi d'une licence AES). Donc de fait ces étudiants n'ont rien à envier aux « véritables spécialistes » mentionnés dans l'évaluation puisqu'en fin de compte la plupart des titulaires, par exemple, du Master 2 « Droit de la construction européenne », auront suivi au total, dans toute leur scolarité, 9 semestres d'enseignements de droit ! Certes, à la différence des « véritables spécialistes », ils auront aussi suivi un semestre d'enseignement pluridisciplinaire (le semestre 1 du Master) ; dans lequel d'ailleurs ils auront aussi bénéficié d'enseignements juridiques spécialisés en droit européen. Mais n'est-ce pas tout bénéfice d'avoir pu bénéficier aussi de cours sur l'histoire de l'Europe, sur la géographie de l'Europe ou sur l'économie européenne ?

Donc, en conclusion, la formation présente un réel intérêt pour des étudiants qui sont déjà spécialisés au moment de leur recrutement ; recrutement qui précisément essaye d'orienter les étudiants dans les différents parcours en fonction de la spécialité de leur licence.

La recommandation porte sur « la mise en place d'un organe commun de pilotage » [qui] permettrait sans doute à la mention de gagner en cohérence, malgré ces nombreuses délocalisations ».

Concernant le pilotage de la mention, comme il est dit dans l'appréciation globale, un Conseil de perfectionnement se réunit plusieurs fois par an. De ce fait le pilotage « institutionnel » est assuré. Mais il est renforcé par les contacts quasi quotidiens entre le Professeur Criqui, responsable de la mention, le Professeur Petit, responsable du M1, les professeurs responsables des spécialités de M2 et l'équipe administrative (voire les étudiants du site de Nancy). Contacts facilités par le fait que la mention « Etudes Européennes » est portée par la composante « Centre Européen Universitaire » de l'Université de Lorraine ; composante de taille relativement modeste qui ne délivre pas d'autres diplômes et auxquels sont rattachés la plupart des membres

de l'équipe pédagogique, dont, par exemple, les bureaux sont mitoyens sur un même palier du bâtiment. La coordination est permanente et les réunions informelles sont quasi quotidiennes, facilitées par le fait que le directeur de la composante est également le responsable de la mention.

Concernant les relations avec les institutions ou Universités partenaires accueillant les diplômés délocalisés, elles sont favorisées par l'intervention des principaux professeurs responsables de la mention et des différentes spécialités, en tant qu'enseignants, dans les filières délocalisées à l'étranger. Donc même si les objectifs des diplômés délocalisés sont généralement différents de ceux du site de Nancy, car s'adressant principalement à un public d'adultes en formation continue, la coordination entre Nancy et l'étranger est permanente compte tenu des nombreuses missions des enseignants du Centre Européen dans les Universités partenaires, pour assurer les cours mais aussi pour faire passer les examens. Cela est encore renforcé par le séjour à Nancy, chaque année, de collègues bulgares, roumains ou slovaques venant enseigner, en tant que « Professeurs invités », dans le Master nancéen et dont certains sont d'ailleurs d'anciens étudiants du Centre Européen !...

Eléments de réponse apportés après évaluation par l'AERES de la spécialité de master

« Compétences et Développement des Collectivités Territoriales dans l'UE »

inclus au sein de la mention « Etudes Européennes »

Le nombre d'étudiants qui sont admis à la spécialité est certes encore insuffisant mais il est en constante progression (progression entre 2011 et 2012). Il devrait encore augmenter pour la rentrée 2012-2013. Il est vrai que la sélection a été un peu rigoureuse ces dernières années et que les étudiants ayant un bon niveau scolaire ont été privilégiés. D'autre part, un certain nombre d'étudiants sélectionnés ont renoncé quelques jours avant la rentrée universitaire.

S'agissant de la politique des stages qui n'est pas précisée dans le dossier remis, il faut souligner que les stages se déroulent sur huit semaines minimum et qu'ils sont souvent prolongés par les organismes d'accueil. Ces derniers sont représentés par des collectivités territoriales, des préfectures de région ou des administrations étatiques déconcentrées, des associations d'élus, des établissements publics de coopération intercommunale, des institutions européennes. Le maître de stage définit avec l'étudiant un objectif et une mission à accomplir. Au terme du stage, le maître de stage donne une note en rapport avec le travail accompli (différents critères sont pris en compte comme la ponctualité, la motivation, la prise d'initiative...) et l'étudiant rédige un mémoire dont le contenu est plus conséquent qu'un simple rapport de stage. Un thème est développé dans le cadre de ce rapport, en lien avec la mission dévolue à l'étudiant par l'organisme. Deux enseignants de la spécialité sont désignés pour évaluer le mémoire et attribuer une note à l'étudiant.

Il n'est pas rare que l'étudiant ayant fait son stage dans un organisme soit ensuite recruté par ce dernier, la plupart du temps comme chargé de mission contractuel. Si l'étudiant a réussi un concours, il est alors immédiatement intégré lorsqu'un poste est vacant. D'après les différents rapports rendus par les maîtres de stage, on s'aperçoit que les étudiants ont une formation totalement adaptée aux besoins spécifiques des collectivités et qu'ils connaissent rapidement toutes les procédures qui, dans le domaine de la mise en œuvre des fonds structurels, sont particulièrement compliquées. Cela est dû au fait que les professionnels intervenant dans le master sont invités à mettre les étudiants en situation professionnelle en leur donnant des cas pratiques et en les faisant travailler sur des dossiers concrets.

Eléments de réponse apportés après évaluation par l'AERES de la spécialité de master

« Communication Stratégique et Relations Publiques en Europe »

inclus au sein de la mention « Etudes Européennes »

Concernant les interrogations sur la corrélation entre les crédits européens attribués et le volume horaire des disciplines enseignées, il convient de préciser que les crédits européens (ECTS) sont attribués aux Unités d'enseignements non seulement en raison du volume horaire mais également suivant le caractère des cours dispensés. Ainsi, un nombre d'ECTS légèrement supérieur a été attribué aux unités d'enseignements comprenant uniquement des CM par rapport aux unités d'enseignement comportant essentiellement des TD. Cette répartition permet notamment d'assurer un certain équilibre entre l'important travail personnel de l'étudiant exigé par les cours CM et son implication en présentiel demandée par les TD.

Eléments de réponse apportés après évaluation par l'AERES de la spécialité de master

« Droit de la Construction Européenne »

inclus au sein de la mention « Etudes Européennes »

Pour répondre aux remarques et aux recommandations formulées par l'AERES, il convient de distinguer le Master 2 du site de Nancy du Master 2 délocalisé à Luxembourg (avec l'IEAP de Maastricht) et à Sofia (avec la Faculté de Droit de l'Université Saint Ohrid). Il s'agit, bien entendu, d'une même formation et, selon les exigences requises, les enseignements dispensés dans les sites délocalisés se coulent dans les UE du Master Droit de la Construction Européenne. Pour autant, et ceci dans sa tradition de former aux questions européennes des étudiants étrangers, spécialement européens, le Centre Européen Universitaire a adapté ses formations aux besoins spécifiques des différents publics. A Luxembourg, il s'agit de fonctionnaires de l'Union Européenne et à Sofia il s'agit principalement d'étudiants en formation professionnelle travaillant dans les structures nationales liées à l'intégration européenne. Cette distinction est importante pour répondre à pratiquement toutes les remarques faites par l'AERES.

Et, tout d'abord, s'agissant du faible nombre d'étudiants français répertoriés, si l'on prend le diplôme dispensé à Nancy, il convient de remarquer que sur la période du quadriennal finissant, le nombre d'étudiants français représente 55 % des inscrits (60 % pour les deux dernières années). Evidemment, si l'on intègre les diplômes délocalisés, ceux-ci concernant des étudiants d'origines diverses (dont quelques français) pour Luxembourg et d'origine bulgare pour Sofia, le pourcentage d'étudiants étrangers est plus important globalement que le pourcentage d'étudiants français.

Concernant la remarque sur la variation des effectifs inscrits, les deux nombres minima de la période concernée (à savoir 18 étudiants pour 2005 et 34 étudiants pour 2010) s'expliquent parce qu'en 2005 seul fonctionnait le diplôme de Nancy (aucune délocalisation à cette époque) et qu'en 2010 le recrutement tous les 2 ans seulement à Luxembourg faisait que le M2 n'était pas assuré cette année-là à l'IEAP. Si l'on prend en

compte cette donnée, l'effectif global est relativement stable (autour d'une soixantaine d'étudiants) et l'effectif nancéien autour d'une quinzaine d'étudiants (19 pour l'année académique en cours), en notant que le nombre de dossiers de candidature pour intégrer ce Master va croissant.

S'agissant du taux de réussite, si l'on considère le seul site nancéien, la moyenne sur le quadriennal finissant s'élève à 95 %, tandis que la moyenne globale est de 84 % (la moindre réussite relative s'expliquant par des défections inévitables en cours d'année de la part d'étudiants professionnels étrangers -bulgares notamment- pour qui la rédaction d'un mémoire de recherche en français est une contrainte lourde).

Quant aux interrogations sur la cohérence du diplôme, cette cohérence est fortement établie sur le moule commun d'une formation en droit européen à la fois généraliste et pointue. Les diplômes délocalisés, compte tenu des besoins particuliers auxquels ils répondent, comportent certaines variations par rapport au diplôme dispensé à Nancy et visent à apporter des bases théoriques sûres, en même temps qu'une formation permettant à ce public professionnel d'acquérir de nouvelles compétences dans leur métier. Le diplôme nancéien poursuit un objectif pédagogique et de formation très clair : il s'agit de donner aux étudiants, par un premier semestre plus généraliste suivi d'un deuxième semestre plus spécialisé, une formation exhaustive et approfondie sur le droit institutionnel et matériel de l'Union Européenne. En même temps, la distinction au deuxième semestre entre un parcours recherche et un parcours professionnel, permet aux étudiants de choisir une orientation qui les conduit soit à la recherche (par la rédaction d'un mémoire), soit aux concours européens ou nationaux en relation avec les questions européennes (par un stage et un rapport de stage). L'importance du tronc commun aux deux parcours et les exigences de maîtrise des matières juridiques européennes requises pour intégrer les deux parcours, assurent une très forte cohérence d'ensemble au diplôme.

Pour ce qui est de la formation linguistique offerte, en sachant que les étudiants présentent, dès leur entrée dans le M2, une bonne maîtrise de l'anglais, la même cohérence globale du diplôme s'impose. Aussi, faut-il bien comprendre le rôle des diplômes délocalisés qui visent à former l'élite européenne en langue française. S'il en va évidemment autrement pour le diplôme sur le site de Nancy, il importe de noter que la présence de cours d'anglais juridique et le fait que des conférences soient dispensées intégralement en anglais, assurent aux étudiants français la formation bilingue évidemment nécessaire compte tenu de la spécialité du diplôme, tandis que les étudiants étrangers (souvent trilingues ou plus) peuvent perfectionner leur maîtrise de la langue française juridique. La formation linguistique délivrée dans le Master Droit de la Construction européenne répond donc aux besoins des étudiants, tant à Nancy que dans les Masters délocalisés, et s'inscrit dans une forte tradition de mixité des étudiants français et européens d'origines diverses, qui caractérise l'ensemble de l'offre de Masters du Centre Européen Universitaire de Nancy.

Eléments de réponse apportés après évaluation par l'AERES de la spécialité de master

« Gestion Financière et Espace Européen »

inclus au sein de la mention « Etudes Européennes »

- La première recommandation consistait à « réfléchir à une mutualisation des enseignements de finance avec la spécialité de master « finances internationales ».

Eléments de réponse :

S'il est vrai que certains enseignements peuvent sembler mutualisables au vu de la maquette présentée par ces deux spécialités de master, inclus dans deux mentions différentes, la réalité n'a pas incité le Centre Européen Universitaire (CEU) à opter pour cette solution.

En effet, la spécialité de master « finance internationale » est uniquement dispensée sur le site de l'ESM/IAE de Metz, alors que celle de « gestion financière et espace européen » l'est uniquement au Centre Européen Universitaire de Nancy. De fait, il n'est pas envisageable de demander aux étudiants de l'une ou l'autre de ces spécialités de venir suivre une partie des cours à Metz et l'autre à Nancy. La mutualisation, si elle était choisie, ne pourrait donc rester que virtuelle (« sur le papier ») et ne serait pas effective. Compte tenu du fait qu'il s'agit de deux mentions différentes, cette mutualisation virtuelle de quelques cours en M2 n'a pas paru souhaitable.

En revanche, un autre choix a été opéré : celui de mutualiser plusieurs cours en M1, entre la spécialité « gestion financière et espace européen du Centre Européen Universitaire de Nancy et la mention finance, dont toute une partie des cours est enseignée à Nancy (en l'occurrence, ceux enseignés à « l'IUP de sciences financières »). Cette mutualisation, portant sur des cours fondamentaux de finance, est beaucoup plus facile à réaliser effectivement, car elle ne nécessite pas de déplacements d'étudiants sur deux sites géographiques éloignés.

- deuxième recommandation : « veiller à maintenir un taux de réponses élevé des diplômés concernant leur avenir, les découchés de la formation constituant un point fort ».

Eléments de réponse :

Le CEU de Nancy est bien conscient de cette nécessité. Il tient cependant à faire remarquer que le taux de réponses apparaissant en moyenne plus faible les années antérieures à 2010 est celui qui a été obtenu suite à l'enquête « officielle » menée par l'établissement, par le biais de la cellule de l'observatoire, qui ne dépend pas du CEU.

Les chiffres de 2010 ont été obtenus par une enquête individuelle menée par le responsable de la spécialité lui-même. Ce taux de réponse, effectivement meilleur, a été obtenu « à force de relances et de sollicitations » et ce résultat s'est avéré coûteux en temps dans son obtention. Par ailleurs, ce type d'enquête menée en interne au CEU ne peut en aucun cas comporter autant de modalités de questions que celles menées par l'observatoire car elles ne pourraient être dépouillées faute de temps ou de moyens.

La question corollaire est donc celle des moyens mis en oeuvre par la cellule « observatoire » de l'établissement (recherches d'adresse, envois de mails, relances téléphoniques) et de la rapidité à diligenter une telle enquête lorsqu'une promotion d'étudiants est sortie : certes, la trajectoire de débouchés nécessite un temps d'attente avant de mener une enquête d'insertion, mais attendre trop longtemps (plusieurs années) avant de mener une enquête auprès d'une cohorte mène à l'obtention de taux de réponse effectifs plus faibles. Mener en parallèle des enquêtes d'insertion à la charge de l'équipe administrative ou des responsables de spécialités supposerait de renforcer les moyens humains dévolus aux composantes, et, dans le cas présent, au CEU.